



EN EHPAD, RFID ET SÛRETÉ DU RÉSIDENT

Après avoir occupé les fonctions de Directeur Adjoint chargé des Affaires Générales au CH de Menton et de Directeur Adjoint sur le site de l'hôpital de l'Archet au CHU de Nice, Michel Gauthier dirige, depuis le mois de septembre 2006, les EHPAD* publics de Lambesc et de Saint-Cannat, dans les Bouches-du-Rhône.

Une expérimentation pilote autour de la RFID a été initiée il y a quelques mois à l'EHPAD de Saint-Cannat. Pouvez-vous rappeler le contexte ?

Michel Gauthier : Nous étions confrontés à une double contradiction : d'une part, le fort taux de dépendance des 58 résidents de l'EHPAD (près des deux tiers de psycho-dépendants, et 40% souffrant de troubles neurologiques) appelait une présence permanente du personnel soignant, dont les effectifs étaient en nombre insuffisant au vu de nos besoins réels. Et d'autre part, le statut juridique de l'EHPAD en tant qu'établissement ouvert et lieu de vie limitait la mise en œuvre de certains recours pour assurer la sûreté des résidents désorientés, comme par exemple le blocage total des accès. Il était donc impératif que nous trouvions un juste milieu entre liberté de mouvement des résidents et sécurité. Ne pouvant augmenter nos effectifs au-delà de l'existant, la technologie RFID nous a ainsi semblé être une solution intermédiaire intéressante, que nous avons souhaité tester en partenariat avec un éditeur privé.

En quoi consiste plus particulièrement la solution choisie pour cette 1ère expérimentation ?

Il s'agit, concrètement, de marquer le linge des résidents identifiés « à risque » par le médecin référent de l'EHPAD - et après accord préalable de leurs familles -, d'un tag RFID thermocollé, dont la discrétion permet

de ne pas trop les singulariser (à l'inverse par exemple des bracelets patients) tout en respectant leur dignité. Désormais, tout résident équipé d'un tag RFID qui passerait le portique de sécurité déclenche une alerte sur le terminal soignant, permettant au personnel d'évaluer visuellement le risque et de vérifier l'identité du résident concerné - les puces étant en effet anonymisées.

Au vu de ce pilote, la technologie RFID a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui, puisqu'elle a permis à nos résidents d'évoluer dans un lieu de vie qui soit à la fois ouvert et sécurisé - et donc de renforcer leur liberté de circulation. Le personnel soignant tout comme les familles y ont trouvé une nouvelle sérénité. En effet, s'ils poursuivent l'encadrement classique qu'ils effectuaient jusque-là, les soignants perçoivent désormais leur mission comme moins stressante grâce à ce nouvel outil sur lequel ils peuvent s'appuyer. Et les garde-fous que nous avons mis en place (tag prescrit sur avis médical, accord des familles) garantissent aux familles que la solution ne sera pas détournée de son utilisation. D'ailleurs, malgré le succès de l'expérimentation, l'outil ne concernera dans l'absolu qu'une douzaine de résidents puisqu'il ne sera, in fine, utilisé qu'en tout dernier recours.

* Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes



Michel Gauthier

« Tout résident équipé d'un tag RFID qui passerait le portique de sécurité déclenche une alerte sur le terminal soignant »